

Département
Eure et loir

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

NOMBRES DE MEMBRES

Séance du 19 Mars 2024

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	17	17

Le 19 Mars deux mil vingt-quatre à 20h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de
Monsieur TACHAT Mickaël, Maire.

Date de la convocation
14/03/2024

Étaient présents :

*Mesdames BAILLAU Amélie, COULON Gwénaëlle, DROCHON Véronique,
DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie.*

Délibération n° 01/2024

Objet de la Délibération :
**Convention tripartite
pour le déneigement
des routes
départementales**

*Messieurs AME Laurent, BAILLAU Brice, de BOUILLÉ Pierre, BOUTICOURT
Damien, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David,
METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.*

Formant la majorité des membres en exercice

Madame DROCHON Véronique est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose :

Le déneigement des routes départementales de la commune de Mittainvilliers-Vérigny est réalisé par des agriculteurs qui interviennent avec leur propre tracteur et de lames de déneigement mises à disposition par le Département.

Suite au départ en retraite de Monsieur DUBOIS Max, il convient de redéfinir la convention tripartite qui nomme l'exploitant agricole en charge de cette mission et les conditions dans lesquelles il apportera son concours au Conseil départemental et à la Commune de Mittainvilliers-Vérigny, pour assurer le déneigement des routes départementales et des voies communales.

Il est proposé au Conseil de formaliser et sécuriser les conditions de déneigement des voies communales par les exploitants agricoles.

Cette formalisation implique donc la passation de convention tripartite entre la commune, les exploitants et le département dont les principaux termes sont les suivants :

- l'exploitant agricole en charge du déneigement :

Monsieur Félicien RICHARD,

SARL de Boissay, exploitant agricole:

20 rue de Boissay 28190 FONTAINE-LA-GUYON.

N° SIREN : 892 719 535 R.C.S Chartres

- les routes à déneiger résultent d'abord du plan de déneigement du Département traité en priorité, puis du plan déneigement de la commune.

- l'exploitant ne peut intervenir qu'à la demande du Département et/ou de la commune.

- l'exploitant est soumis à l'obligation d'assurances « véhicules terrestres à

moteur » pour son engin.

- les contrats d'assurance de la commune et du Département couvrent les dommages au tiers survenus en circulation ou du fait du fonctionnement de la lame.
- les réparations du matériel de l'exploitant suite aux dégradations éventuelles liées à l'intervention doivent être constatées par un agent du Département ou de la commune selon la voie concernée et prises en charge par le Département ou la commune.
- les tarifs de rémunération annexés à la convention sont arrêtés par le Département en référence au tarif d'entraide et révisés annuellement.

Tarifs horaires (€ Hors Taxes)					
Heures normales			Heures majorées (Tracteur et chauffeur)		
Tracteur sans chauffeur (a)	Chauffeur (b)	Tracteur et chauffeur (a+b)	Dimanche, jours fériés Et nuit (1) +50%	De la 38 ^{ème} à 43 ^{ème} heure (2) + 25%	A partir de la 44 ^{ème} heure (3) +50%
34,43	19,91	54,34	81,52	67,92	81,52

La durée de la convention est d'un an, à compter du 1^{er} novembre, et renouvelable tacitement.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'approuver cette convention tripartite dans les conditions énoncées, ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Département et l'exploitant agricole désigné dans la convention et tous actes liés à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 19 Mars 2024

Le Maire,



Mickaël TACHAT

Département
Eure et loir

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY**

NOMBRES DE MEMBRES

Séance du 19 Mars 2024

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	17	17

Le 19 Mars deux mil vingt-quatre à 20h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de
Monsieur TACHAT Mickaël, Maire.

Date de la convocation
14/03/2024

Étaient présents :

*Mesdames BAILLAU Amélie, COULON Gwénaëlle, DROCHON Véronique,
DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie.*

Délibération n° 02/2024

Objet de la Délibération :
**Approbation du
zonage pour les
installations de
l'énergies
renouvelables**

*Messieurs AME Laurent, BAILLAU Brice, de BOUILLÉ Pierre, BOUTICOURT
Damien, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David,
METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.*

Formant la majorité des membres en exercice

Madame DROCHON Véronique est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire Expose :

La Loi du 10 Mars 2023 portant sur l'accélération de la production des énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables par les communes. Celles-ci doivent, après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations. Cette zone précise que les zones définies devront permettre d'atteindre les objectifs à l'échelle locale, régionale et nationale.

L'objectif de cette loi est de planifier les zones d'accélération des énergies renouvelables commune par commune avec une synthèse au niveau de l'EPCI afin de planifier le développement énergétique du territoire, d'inscrire ces zones dans les documents d'urbanisme et de définir des secteurs d'exclusion d'implantation de certains types d'énergies renouvelables si la cartographie est suffisante pour répondre aux objectifs régionaux.

Les zones d'accélération doivent être définies à la fois en fonction de la nature de l'énergie renouvelable (éolien ; photovoltaïque, géothermie, etc.) et du type d'installation.

Les projets compatibles avec les zones permettront aux porteurs de projets de bénéficier d'une instruction accélérée, éventuellement de bénéficier d'avantages financiers mis en place par l'Etat. Les projets hors zones d'accélération resteront possibles mais seront soumis, à certaines conditions, aux recommandations d'un comité de projet.

A l'issue de cette première phase de consultation, Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir mènera un travail de concertation territoriale puis soumettra la cartographie retenue à l'avis du comité régional de l'Energie. Si les objectifs sont atteints, un arrêté préfectoral actant ces zones sera adressé au ministère de l'Energie et aux collectivités concernées.

Dans le cas contraire, les collectivités seront sollicitées pour définir des zones

complémentaires avant un second passage en comité régional de l'Energie à l'issu duquel un arrêté de la cartographie sera transmis au ministère de l'Energie et aux collectivités concernées que les zones répondent ou non aux objectifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de Chartres Métropole a adopté une motion sur les énergies renouvelables le 28 septembre 2023 actant les principes suivants :

- Promotion de l'énergie Renouvelable locale (Infrastructure de cogénération, biomasse et photovoltaïque)
- Développement de la Géothermie
- Moratoire sur l'Eolien
- Opposition à la Méthanisation
- Développement de l'Hydrogène vert.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les délibérations 59/2019 et 66/2020 qui actées l'opposition de l'assemblée à des projets éoliens.

Monsieur le Maire propose de retenir le zonage suivant tel qu'il a été discuté lors du précédent conseil :

- Zones d'accélération :
 - Photovoltaïque : ensemble de la commune.
 - Géothermie : ensemble de la commune.
- Zone d'exclusion :
 - Eolienne : ensemble de la commune.
 - Agrivoltaïsme : ensemble de la commune.
 - Méthaniseur/Biogaz : ensemble de la commune.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune de Mittainvilliers-Vérigny a effectué une concertation publique du 21 Février au 6 Mars 2024 via les réseaux sociaux et un affichage en mairie. Cette consultation n'a entraîné aucune observation de la part des administrés.

VU le code de l'énergie,

VU la concertation avec le public et les retours de cette concertation,

VU la motion du Conseil Communautaire de Chartres Métropole du 23 Septembre 2023 relative aux ENR

VU les délibérations 59/2019 et 66/2020

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de définir conformément aux dispositions de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie les zones d'accélération des énergie renouvelables suivantes :

Zones d'accélération :

- Photovoltaïque : ensemble de la commune.
- Géothermie : ensemble de la commune.

Zone d'exclusion :

- Eolienne : ensemble de la commune.
- Agrivoltaïsme : ensemble de la commune.
- Méthaniseur/Biogaz : ensemble de la commune.

- **SOUTIENT** la motion du Conseil Communautaire de Chartres Métropole du 23 Septembre 2023 relative aux ENR

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes liés à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 19 Mars 2024

Le Maire,



Mickaël TACHAT

Département
Eure et loir

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

NOMBRES DE MEMBRES

Séance du 19 Mars 2024

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	17	17

Le 19 Mars deux mil vingt-quatre à 20h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de
Monsieur TACHAT Mickaël, Maire.

Date de la convocation
14/03/2024

Étaient présents :

*Mesdames BAILLAU Amélie, COULON Gwénaëlle, DROCHON Véronique,
DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie.*

Délibération n° 03/2024

Objet de la Délibération :
**Prime exceptionnelle
de pouvoir d'achat**

*Messieurs AME Laurent, BAILLAU Brice, de BOUILLÉ Pierre, BOUTICOURT
Damien, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David,
METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.*

Formant la majorité des membres en exercice

Madame DROCHON Véronique est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose :

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire a été instituée par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire rappelle que cette prime est soumise aux cotisations et imposable pour l'agent.

Elle peut être instituée par délibération de l'assemblée délibérante, après avis du Comité Social Territorial, pour être versée à l'ensemble des agents fonctionnaires et contractuels de droit public (assistants familiaux compris) de la collectivité qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité définies par ledit décret. Le décret prévoit que cette prime devra être versée au plus tard le 30 juin 2024.

Monsieur le Maire précise que cette prime est attribuée aux agents publics (fonctionnaires titulaires ou stagiaires, contractuels de droit publics et assistants familiaux), qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommé ou recruté à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
- Être employé et rémunéré au 30 juin 2023,
- Et avoir perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Les agents remplissant les conditions sont éligibles, quelle que soit leur position statutaire sauf, les positions n'ouvrant pas droit à rémunération durant cette

période (disponibilité, congé parental, congé sans traitement...).

Conformément au décret n°2023-1006 sont exclus les agents contractuels de droit privé ainsi que, les agents éligibles à la prime de partage de la valeur prévue par l'article 1^{er} de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022.

Monsieur le Maire énonce qu'au regard du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, la prime est cumulable avec toutes les autres primes et indemnités perçues par les agents éligibles.

Monsieur le Maire indique qu'il propose à l'assemblée délibérante de décider de mettre en place cette prime, dans le respect du principe de parité en matière indemnitaire avec la fonction publique d'Etat. Dans ce cas, elle doit fixer les montants de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, en veillant à ne pas dépasser les plafonds fixés, dans le respect du barème précisé par le décret n°2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

Ainsi l'assemblée délibérante fixe les montants de la prime de pouvoir d'achat comme suit :

Rémunération brute perçue du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat retenu par la collectivité	Indicatif : Montant maximum prévu par le décret n°2003-1006
Inférieure ou égale à 23 700€	800€	800€
Supérieure à 23 700€ et inférieure ou égale à 27 300€	700€	700€
Supérieure à 27 300€ et inférieure ou égale à 29 160€	600€	600€
Supérieure à 29 160€ et inférieure ou égale à 30 840€	500€	500€
Supérieure à 30 840€ et inférieure ou égale à 32 280€	400€	400€
Supérieure à 32 280€ et inférieure ou égale à 33 600€	350€	350€
Supérieure à 33 600€ et inférieure ou égale à 39 000€	300€	300€

Monsieur le Maire précise que le montant de la prime sera proratisé selon la durée hebdomadaire de service de l'agent concerné et, selon la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Monsieur le Maire indique qu'il propose à l'assemblée délibérante de fixer un versement de cette prime en une fois, et au plus tard le 30 juin 2024.

VU l'avis favorable 2024/PEPA/076 du Comité Social Territorial en date du 5 Février 2024.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans les conditions susvisées.
- **DÉCIDE** que le versement aux agents qui remplissent les conditions pour y prétendre s'effectuera en une fois, au mois de Mars 2024.
- **DECIDE** que l'attribution de la prime fait l'objet d'un arrêté individuel

notifié à chaque agent de la collectivité éligible,

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 19 Mars 2024

Le Maire,



Mickaël TACHAT

Département
Eure et loir

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY**

NOMBRES DE MEMBRES

Séance du 19 Mars 2024

Afférents
au Conseil
Municipal

19

17

Qui ont pris
part à la
Délibération

16

Le 19 Mars deux mil vingt-quatre à 20h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de
Monsieur TACHAT Mickaël, Maire.

Date de la convocation
14/03/2024

Étaient présents :

*Mesdames BAILLAU Amélie, COULON Gwénaëlle, DROCHON Véronique,
DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie.*

Délibération n° 04/2024

Objet de la Délibération :
**Approbation Compte
Administratif et
Compte de Gestion
2023**

*Messieurs AME Laurent, BAILLAU Brice, de BOUILLÉ Pierre, BOUTICOURT
Damien, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David,
METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.*

Formant la majorité des membres en exercice

Madame DROCHON Véronique est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion consiste en l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal sans la présence du Maire et sous la présidence de Madame TOUSSAINT Sylvie (doyenne de l'assemblée) étudie le compte administratif 2023, conforme au compte de gestion du Trésorier, après s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Proposition :

Au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2023 pour la commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY arrêté comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice 2023

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	<i>Écritures Réalisées</i>	<i>Écritures Réalisées</i>
DÉPENSES	1 040 204,75€	443 871,75€
RECETTES	1 028 970,04€	642 594,79€
RÉSULTAT	-11 234,71€	198 723,04€
Total des Sections	187 488,33€	

Résultats d'exécution du budget 2023 chez le Receveur municipal

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affecté à l'Investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert par intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
<i>Investissement</i>	525 020,25€		-536 254,96€		-11 234,71 €
<i>Fonctionnement</i>	368 871,79€	262 312,30€	92 163,55 €		198 723,04 €
<i>TOTAL</i>	893 892,04€	262 312,30€	-444 091,41€		187 488,33€

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission administration communale du 5 Mars 2024.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire ayant quitté la séance :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget communal M57.

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 19 Mars 2024

Le Maire,

Mickaël TACHAT

**Département
Eure et loir**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY**

NOMBRES DE MEMBRES

Séance du 19 Mars 2024

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	17	17

Le 19 Mars deux mil vingt-quatre à 20h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de
Monsieur TACHAT Mickaël, Maire.

Date de la convocation
14/03/2024

Étaient présents :

*Mesdames BAILLAU Amélie, COULON Gwénaëlle, DROCHON Véronique,
DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie.*

Délibération n° 05/2024

Objet de la Délibération :
Vote des Taux 2024

*Messieurs AME Laurent, BAILLAU Brice, de BOUILLÉ Pierre, BOUTICOURT
Damien, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David,
METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.*

Formant la majorité des membres en exercice

Madame DROCHON Véronique est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que les communes votent les taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). En effet, depuis 2021 et dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH), la collectivité ne perçoit plus cette recette liée à la TH sur les résidences principales mais uniquement sur les résidences secondaires.

Depuis 2023, les communes et les EPCI à fiscalité propre ont retrouvé leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Il conviendra donc de délibérer sur ce taux. Il est précisé qu'une augmentation du taux de la taxe d'habitation impliquera obligatoirement une augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Monsieur le Maire présente la Fiscalité Directe Locale pour l'année 2023 à partir de l'état de notification n° 1259 des bases d'imposition prévisionnelles des deux taxes directes locales. Ce document est joint en annexe.

Comme en 2023 et pour compenser à l'euro près cette suppression de recette de TH, la commune percevra en 2024 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) anciennement perçu par le Département corrigée d'un coefficient correcteur.

Ainsi en 2024, chaque commune se verra à nouveau donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2024 impliquant une stabilité des taux depuis 2016.

Soit :

- Taxe foncière (bâti) : 39,06 (soit un taux communal de 18,84% additionné au taux départemental de 20,22%)
- Taxe foncière (non bâti) : 37,46%
- Taxe d'habitation : 11,62%

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission administration communale du 5 Mars 2024

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la stabilité des taux depuis 2016 qui sont reconduits pour 2024
- **DÉFINIT** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 comme suit :
 - Taxe foncière (bâti) : 39,06%
 - Taxe foncière (non bâti) : 37,46%
 - Taxe d'habitation : 11,62%
- **INSCRIT** au projet de budget pour l'équilibre de celui-ci le montant des contributions directes,

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 19 Mars 2024

Le Maire,

Mickaël TACHAT



**Département
Eure et loir**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY**

**NOMBRES DE
MEMBRES**

Séance du 19 Mars 2024

Afférents
pris
au Conseil
Municipal
Délibération

Qui ont
part à la

19 17 17

Le 19 Mars deux mil vingt-quatre à 20h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de
Monsieur TACHAT Mickaël, Maire.

Étaient présents :

Date de la
convocation

14/03/2024

*Mesdames BAILLAU Amélie, COULON Gwénaëlle, DROCHON Véronique,
DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie.*

Délibération n° 06/2024

*Messieurs AME Laurent, BAILLAU Brice, de BOUILLÉ Pierre, BOUTICOURT
Damien, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David,
METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.*

Objet de la
Délibération :
**Restes à réaliser
2023**

Formant la majorité des membres en exercice

Madame DROCHON Véronique est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose :

Les états des restes à réaliser concernent les projets de dépenses et de recettes en investissement prévus les années antérieures et qui n'ont pas été réalisés dans l'année achevée. Ayant déjà été provisionnés sur les lignes de dépenses et de recettes, il n'est pas nécessaire de les créer de nouveau mais de les conserver tels quels et de les reporter sur l'année N+1.

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre de la clôture du budget d'investissement 2023 intervenant le 31 décembre 2023, il convient d'établir un état des restes à réaliser afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées et la perception des recettes d'investissement sur la période se situant entre la clôture 2023 et l'ouverture du nouvel exercice, soit environ 3 mois.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission administration communale du 5 Mars 2024

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'état des restes à réaliser tel que présenté comme suit :


07 février 2024 12:09:40

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN RECETTE

Collectivité : **COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY** Budget : **COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY** 2023

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		525 020,25 €	525 020,25 €	0,00 €
10222 - FCTVA		46 000,00 €	51 759,21 €	0,00 €
10225 - Taxe d'aménagement		500,00 €	1 177,58 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		262 312,30 €	262 312,30 €	0,00 €
1321 - Etat et établissements nationaux		20 042,00 €	13 824,61 €	12 000,00 €
1323 - Départements		125 313,31 €	83 766,00 €	33 212,00 €
13251 - Subv. non transf. GFP de rattachement		136 749,00 €	78 197,00 €	58 552,00 €
16311 - Emprunts obligataires remboursables in fine		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes	1 115 936,86 €	1 016 056,95 €	103 764,00 €

A Mittainvilliers - Verigny
le 22/01/2024

Le Maire

Mickaël TACHAT

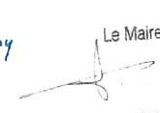
07 février 2024 12:09:40

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN DEPENSE

Collectivité : **COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY** Budget : **COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY** 2023

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros		591 010,00 €	590 209,57 €	0,00 €
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme		36 000,00 €	11 193,32 €	24 654,00 €
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion		10 000,00 €	2 652,00 €	256,80 €
2051 - Concessions et droits similaires		0,00 €	0,00 €	5 920,67 €
2115 - Terrains bâtis		111 000,00 €	110 253,07 €	0,00 €
2116 - Cimetière		15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2131 - Constructions bâtiments publics		75 210,52 €	26 224,14 €	48 827,25 €
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2152 - Installations de voirie		240 587,74 €	168 647,03 €	67 265,00 €
21532 - Réseaux d'assainissement		4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques		57 601,56 €	51 598,80 €	0,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers		57 365,73 €	63 122,37 €	686,93 €
2183 - Matériel informatique		2 990,00 €	420,60 €	1 200,00 €
2184 - Matériel de bureau et mobilier		8 000,00 €	4 460,77 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses	1 208 775,55 €	1 028 781,67 €	148 810,65 €

A Mittainvilliers - Verigny
le 22/01/2024

Le Maire

Mickaël TACHAT

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 19 Mars 2024

Le Maire,


Mickaël TACHAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20240319-Delib2024_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Séance du 19 Mars 2024

NOMBRES DE
MEMBRES

Afférents
pris
au Conseil Municipal
Délibération

Qui ont
part à la

19 17 17

Le 19 Mars deux mil vingt-quatre à 20h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de
Monsieur TACHAT Mickaël, Maire.

Étaient présents :

Date de la
convocation
14/03/2024

*Mesdames BAILLAU Amélie, COULON Gwénaëlle, DROCHON Véronique,
DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie.*

Délibération n° 07/2024

*Messieurs AME Laurent, BAILLAU Brice, de BOUILLÉ Pierre, BOUTICOURT
Damien, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David,
METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.*

**Objet de la
Délibération :
Affectation du
résultat 2023**

Formant la majorité des membres en exercice

Madame DROCHON Véronique est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose :

Suite au vote du compte administratif 2023 de la commune de
MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY, il est nécessaire de procéder à l'affectation des
résultats de la commune.

Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble de ces opérations :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	92 163,55
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	106 559,49
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	198 723,04
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-11 234,71
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-45 046,65
Besoin de financement F. = D. + E.	56 281,36
AFFECTATION =C. = G. + H.	198 723,04
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	174 154,04
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	24 569,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission administration communale du 5 Mars 2024

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'affectation de résultats ainsi que les reports tels que présentés.

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 19 Mars 2024

Le Maire,



Mickaël TACHAT

Département
Eure et loir

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Séance du 19 Mars 2024

NOMBRES DE
MEMBRES

Afférents
pris
au Conseil Municipal
En exercice
part à la
Délibération

19 17 13

Date de la
convocation
14/03/2024

Délibération n° 08/20024

Objet de la
Délibération :
Subventions aux
associations 2024

Le 19 Mars deux mil vingt-quatre à 20h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de
Monsieur TACHAT Mickaël, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BAILLAU Amélie, COULON Gwénaëlle, DROCHON Véronique,
DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie.

Messieurs AME Laurent, BAILLAU Brice, de BOUILLÉ Pierre, BOUTICOURT
Damien, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David,
METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Madame DROCHON Véronique est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de liste des associations ayant
demandées une subvention pour l'année 2024 :

- Bien Vivre à Vérigny.
- Association Sportive de Fontaine la Guyon
- Association bouliste de Vérigny
- Jumelage Courvillois ALVESTON-COURVILLE
- FNACA
- Familles rurales Dangers-Mittainvilliers-Vérigny
- Amicales des Sapeurs-Pompiers de Fontaine la Guyon
- APF France
- Association Prévention Routière
- Association des Aveugles et Amblyopes Val de Loire
- AFSEP
- AFM Téléthon
- ADMR
- La Main tendue
- Club de l'Amitié de Fontaine la Guyon
- Chasseurs d'Emerville, La Leu, Le Luat
- Chasseurs de Mittainvilliers
- APE Ecole Arc-en-Ciel
- Courville Basket Club
- Club de Badminton « Les Volants Guido-Fontains »
- Réseau Auxil'Life

Monsieur le Maire indique que la proposition suivante a été validée par la
commission administration communale du 5 Mars 2024 pour favoriser les
associations faisant vivre la commune et que cette commission a fait le choix

d'augmenter la somme globale des subventions de 500 euros passant de 3000 à 3500€.

Il rappelle que le Conseil Municipal souhaitait une attention très forte sur l'organisation de manifestations sur le territoire communal pour l'attribution des subventions pour les années à venir.

A ce titre, Monsieur le Maire indique avoir sollicité à de nombreuses reprises le Club de l'Amitié FONTAINE LA GUYON pour organiser à la Vérymittaine.

Face à l'absence d'une réponse positive, Monsieur le Maire propose que cette association ne reçoive pas de subventions de la part de la commune de Mittainvilliers-Vérigny cette année. A contrario, Monsieur le Maire propose que la commune accompagne les associations qui accueillent et encadrent les habitants de la commune et notamment les activités des enfants en accordant des subventions à l'APE de l'École Arc-En-Ciel, au club de basket de Courville sur Eure et au club de badminton de Fontaine la Guyon

Monsieur le Maire propose donc la répartition suivante qui sera notifiée au compte 65748 sous forme de sous-comptes :

Inscription	Association	Montant accordé
6574801	Bien Vivre à VÉRIGNY	1 000€
6574802	Les Boules	550€
6574803	Familles Rurales de DANGERS-MITTAINVILLIERS-VERIGNY	100€
6574805	Jumelage ALVESTON-COURVILLE	200€
6574806	FNACA	100€
6574807	Amicale Sapeurs-Pompiers FONTAINE LA GUYON	300€
6574808	Chasseurs d'Emerville, La Leu et Le Luat	200€
6574809	Chasseurs de Mittainvilliers	200€
6574810	Association Sportive de Fontaine-la-Guyon	250€
6574811	APE Arc-En-Ciel	250€
6574812	Club de badminton Les volants Guigo-Fontains	250€
6547813	Courville Basket Club	100€
Total compte 65748		3 500€

Étant membres actifs au sein d'une partie des associations citées Mesdames DROCHON Véronique et TOUSSAINT Sylvie ainsi que Messieurs DUBOIS Max et LHOTE David ne prennent pas part au vote.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission administration communale du 5 Mars 2024

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, Monsieur BOUTICOURT Damien s'abstenant :

- **VALIDE** chaque proposition de subvention énoncée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les virements aux associations.

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 19 Mars 2024

Le Maire,



Mickaël TACHAT

Séance du 19 Mars 2024

NOMBRES DE
MEMBRES

Afférents
pris
au Conseil Municipal
Délibération

Qui ont
part à la

19 17 17

Le 19 Mars deux mil vingt-quatre à 20h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de
Monsieur TACHAT Mickaël, Maire.

Étaient présents :

Date de la
convocation
14/03/2024

*Mesdames BAILLAU Amélie, COULON Gwénaëlle, DROCHON Véronique,
DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie.*

Délibération n° 09/2024

*Messieurs AME Laurent, BAILLAU Brice, de BOUILLÉ Pierre, BOUTICOURT
Damien, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David,
METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.*

Objet de la
Délibération :
**Budget Primitif
2024**

Formant la majorité des membres en exercice

Madame DROCHON Véronique est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 au conseil municipal qui
s'équilibre de la façon suivante :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	531 282,04	531 282,04
<i>Investissement</i>	451 575.86	451 575.86
TOTAL	982 857,90	982 857,90

Le budget est annexé à la présente délibération et a été transmis aux membres du
Conseil Municipal en date du 6 Mars 2024.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission administration communale du 5
Mars 2024

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 16 voix pour et 1
contre (Monsieur BOUTICOURT Damien) :

- **VOTE** le Budget Primitif 2024 tel que présenté.

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 19 Mars 2024

Le Maire,



Mickaël TACHAT

Préparation budget primitif - Présentation par compte

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Dépense									
Total	0,00	0,00	0,00	0,00					
011 Charges à caractère général									
6042 Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	0,00	0,00	278,00	0,00					
60611 Eau et assainissement	1 500,00	1 500,00	251,83	16,79		1 500,00	1 500,00	100,00	
60612 Energie - Electricité	86 000,00	36 000,00	24 922,13	69,23		38 000,00	38 000,00	105,56	Augmentation de l'électricité+8000 (report)
60622 Carburants	6 000,00	6 000,00	5 388,00	89,80		5 000,00	5 000,00	83,33	
60623 Alimentation	1 000,00	1 000,00	455,37	45,54		1 000,00	1 000,00	100,00	
60631 Fournitures d entretien	3 000,00	3 000,00	1 916,43	63,88		2 000,00	2 000,00	66,67	
60632 Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 000,00	1 293,92	129,39		1 400,00	1 400,00	140,00	
60633 Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00					
60636 Vêtements de travail	0,00	0,00	391,44	0,00		500,00	500,00		
6064 Fournitures non stockées - Fournitures administratives	4 000,00	4 000,00	1 870,66	46,77		2 500,00	2 500,00	62,50	
6068 Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	500,00	500,00	1 250,98	250,20		500,00	500,00	100,00	
611 Contrats de prestations de services	1 600,00	1 600,00	1 839,60	114,98		2 000,00	2 000,00	125,00	
613 Locations	4 000,00	4 000,00	2 621,04	65,53		3 000,00	3 000,00	75,00	
61521 Entretien et réparations sur terrains	0,00	0,00	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		
615221 Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 000,00	2 000,00	9 360,65	468,03		15 000,00	15 000,00	750,00	Contarts de maintenance Salle et Mairie
615228 Entretien et réparations sur autres bâtiments	500,00	500,00	0,00	0,00		500,00	500,00	100,00	
615231 Entretien et réparations sur voiries	1 000,00	1 000,00	474,68	47,47		3 000,00	3 000,00	300,00	Enrobé à froid
615232 Entretien et réparations sur réseaux	2 000,00	2 000,00	654,00	32,70		12 000,00	12 000,00	600,00	Broyage des vallées, Curage Fossée

Préparation budget primitif - Présentation par compte

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Dépense									
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	1 500,00	1 500,00	757.60	50.51	2 000,00	2 000,00	133.33	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	500,00	500,00	736.46	147.29	1 000,00	1 000,00	200,00	
6156	Maintenance	6 500,00	6 500,00	1 065.80	16.40	2 000,00	2 000,00	30.77	
6161	Primes d'assurances multirisques	4 500,00	4 500,00	4 813.93	106.98	5 000,00	5 000,00	111.11	
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00				
618	Divers services extérieurs	2 000,00	2 000,00	526.20	26.31	700,00	700,00	35,00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 500,00	4 500,00	4 770.10	106,00	5 000,00	5 000,00	111.11	Frais d'avocat lié à l'affaire De Weer
623	Publicité, publications, relations publiques	15 000,00	15 000,00	13 238.34	88.26	18 000,00	18 000,00	120,00	Animations diverses de l'année
625	Déplacements et missions	500,00	500,00	2 658.10	531.62	3 000,00	3 000,00	600,00	visite Sénat 2023 + visite AN en 2024
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 000,00	3 000,00	3 617.49	120.58	5 000,00	5 000,00	166.67	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00				
6281	Concours divers (cotisations...)	3 000,00	3 000,00	2 175.90	72.53	3 000,00	3 000,00	100,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	5 000,00	3 635.77	72.72	5 000,00	5 000,00	100,00	
62878	Remboursements de frais à des tiers	0,00	0,00	248.35	0,00				
635	Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des impôts)	100,00	100,00	1 532,00	1 532,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00	
Total 011	Charges à caractère général	160 200,00	110 200,00	92 744.77	84.16	141 300,00	141 300,00	128.22	
012	Charges de personnel et frais assimilés								
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00				
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00				
633	Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	1 500,00	1 500,00	2 019.34	134.62	2 600,00	2 600,00	173.33	

Préparation budget primitif - Présentation par compte

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Dépense									
6411 Personnel titulaire	109 824,33	84 824,33	69 058,91	81.41		75 000,00	75 000,00	88.42	
6413 Personnel non titulaire	1 500,00	1 500,00	1 864,68	124.31		17 000,00	17 000,00	1 133.33	
6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	30 000,00	30 000,00	30 945,83	103.15		37 000,00	37 000,00	123.33	
6470 Autres charges sociales	0,00	0,00	365,44	0,00		700,00	700,00		
6475 Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 000,00	231,60	23.16		500,00	500,00	50,00	
648 Autres charges de personnel	500,00	500,00	494,67	98.93		7 500,00	7 500,00	1 500,00	500+7000 de report
Total 012 Charges de personnel et frais assimilés	144 324,33	119 324,33	104 980,47	87.98		140 300,00	140 300,00	117.58	
014 Atténuations de produits									
739211 Attribution de compensation	12 500,00	12 500,00	9 920,26	79.36		10 000,00	10 000,00	80,00	
73928 Autres prélèvements pour versements de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total 014 Atténuations de produits	12 500,00	12 500,00	9 920,26	79.36		10 000,00	10 000,00	80,00	
022 Dépenses imprévues									
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total 022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00					
023 Virement à la section d'investissement									
023 Virement à la section d'investissement	0,00	91 766,00	0,00	0,00					
Total 023 Virement à la section d'investissement	0,00	91 766,00	0,00	0,00					
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections									
6751 Valeurs comptables des immobilisations cédées (hors ASA)	0,00	0,00	11 840,40	0,00					

Préparation budget primitif - Présentation par compte

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Dépense									
681 Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00	1 072.69	1 072.69	100.00		9 430.82	9 430.82	879.17	Dotation aux amortissements : bien n°201320421266;Dotation aux amortissements : bien n°2022-008;Dotation aux amortissements : bien n°2022_009;Dotation aux amortissements : bien n°2022-004;Dotation aux amortissements : bien n°2022-005;Dotation aux amortis
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 072.69	12 913.09	1 203.80		9 430,82	9 430.82	879.17	
65 Autres charges de gestion courante									
65311 Indemnités de fonction (élus)	32 000,00	32 000,00	36 412.88	113.79		42 000,00	42 000,00	131.25	
65313 Cotisations de retraite (élus)	1 500,00	1 500,00	1 544.78	102.99		2 200,00	2 200,00	146.67	
65314 Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	5 500,00	5 500,00	6 003.66	109.16		7 000,00	7 000,00	127.27	
65315 Formation (élus)	1 000,00	1 000,00	675.82	67.58		1 000,00	1 000,00	100.00	
65561 Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	190 000,00	170 161.31	0.00	0.00		158 000,00	158 000,00	92.85	8000 de report
655611 SIRP D.M.V.	0,00	0,00	160 359.62	0.00					
6574801 Subv. Bien Vivre à Vérigny	1 000,00	1 000,00	1 000,00	100.00		1 000,00	1 000,00	100.00	
6574802 Subv. Association Bouliste	550,00	550,00	550,00	100.00		550,00	550,00	100.00	
6574803 Subv. Familles Rurales de DANGERS-MITTAINVILLIERS-VERIGNY	100,00	100,00	100,00	100.00		100,00	100,00	100.00	
6574804 Subv. Club de l'Amitié FONTAINE LA GUYON	100,00	100,00	100,00	100.00					Pas de participation à la vie communale
6574805 Subv. Jumelage ALVESTON-COURVILLE	200,00	200,00	200,00	100.00		200,00	200,00	100.00	
6574806 Subv. FNACA	100,00	100,00	100,00	100.00		100,00	100,00	100.00	

Préparation budget primitif - Présentation par compte

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Dépense									
6574807 Subv.Amicale Sapeurs-Pompiers FONTAINE LA GUYON	300,00	300,00	300,00	100,00		300,00	300,00	100,00	
6574808 Subv. Chasseurs d'Emerville, La Leu et Le Luat	200,00	200,00	200,00	100,00		200,00	200,00	100,00	
6574809 Subv. Chasseurs Mittainvilliers	200,00	200,00	200,00	100,00		200,00	200,00	100,00	
6574810 Subv. Association Sportive de Fontaine-la-Guyon	250,00	250,00	250,00	100,00		250,00	250,00	100,00	
6574811 Subv. Association Parenst d'Elevés	0,00	1 000,00	1 000,00	100,00		250,00	250,00	25,00	
6574812 Subv. Club Badmington Les volants Guido-Fontains	0,00	0,00	0,00	0,00		250,00	250,00		
6574813 Subv. Courville Basket Club	0,00	0,00	0,00	0,00		100,00	100,00		
65811 Droits d'utilisation - Informatique en nuage	4 000,00	4 000,00	4 733,32	118,33		7 000,00	7 000,00	175,00	Licences MFS (Office/BL etc) et Site Internet
65818 Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00	0,00	0,00	0,00					
6588 Autres charges diverses de gestion courante	100,00	100,00	2,21	2,21		100,00	100,00	100,00	
65888 Autres	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total 65 Autres charges de gestion courante	237 100,00	218 261,31	213 732,29	97,92		220 800,00	220 800,00	101,16	
66 Charges financières									
66111 Intérêts réglés à l'échéance	8 783,16	9 783,16	9 466,16	96,76		8 471,07	8 471,07	86,59	1569 report 2023;Remboursement intérêts emprunt n° 10001001193;Remboursement intérêts emprunt n° 10000630185;Remboursement intérêts emprunt n° 10000082901
66112 Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00					
661121 Montant des ICNE de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00		216,47	216,47		ICNE de l'année 2024 (rattachement fin d'année) de l'emprunt n° 10001001193;ICNE de l'année 2024 (rattachement fin d'année) de l'emprunt n° 10000630185

Préparation budget primitif - Présentation par compte

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Dépense									
661122 Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00	0,00	0,00	0,00		-236,32	-236,32		ICNE de l'année 2023 (contrepassation sur l'année n) de l'emprunt n° 10001001193; ICNE de l'année 2023 (contrepassation sur l'année n) de l'emprunt n° 10000630185
6688 Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total 66 Charges financières	8 783,16	9 783,16	9 466,16	96,76		8 451,22	8 451,22	86,39	
67 Charges spécifiques									
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	114,71	11,47		1 000,00	1 000,00	100,00	
Total 67 Charges spécifiques	1 000,00	1 000,00	114,71	11,47		1 000,00	1 000,00	100,00	
Total Fonctionnement - Dépense	563 907,49	563 907,49	443 871,75	78,71		531 282,04	531 282,04	94,21	

Préparation budget primitif - Présentation par compte

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Recette									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
002 Résultat de fonctionnement reporté	106 559,49	106 559,49	106 559,49	100,00		24 569,00	24 569,00	23,06	Excédent reporté
Total 002 Résultat de fonctionnement reporté	106 559,49	106 559,49	106 559,49	100,00		24 569,00	24 569,00	23,06	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections									
7761 Différences sur réal. (négatives) reprises au compte de résultat	0,00	0,00	8 340,40	0,00					
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	8 340,40	0,00					
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses									
7013 Ventes de produits résiduels	0,00	0,00	700,00	0,00					
70311 Concession dans les cimetières (produit net)	500,00	500,00	200,00	40,00		500,00	500,00	100,00	
7032 Droits de stationnement et de location sur la voie publique	221,00	221,00	234,00	105,88		234,00	234,00	105,88	
70688 Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00					
70848 Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes	1 500,00	1 500,00	1 599,15	106,61		1 600,00	1 600,00	106,67	
Total 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 221,00	2 221,00	2 733,15	123,06		2 334,00	2 334,00	105,09	
73 Impôts et taxes									
73212 Dotation de solidarité communautaire	49 000,00	49 000,00	49 592,00	101,21		49 000,00	49 000,00	100,00	
73218 Autre fiscalité reversée entre collectivités locales	0,00	0,00	100,00	0,00					
73223 Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0,00	0,00	34 492,08	0,00		31 679,04	31 679,04		
Total 73 Impôts et taxes	49 000,00	49 000,00	84 184,08	171,80		80 679,04	80 679,04	164,65	

Préparation budget primitif - Présentation par compte

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Recette									
731 Fiscalité locale									
73111 Impôts directs locaux	297 027,00	297 027,00	296 428,00	99,80		293 000,00	293 000,00	98,64	
7318 Autres fiscalités locales	200,00	200,00	0,00	0,00		100,00	100,00	50,00	
Total 731 Fiscalité locale	297 227,00	297 227,00	296 428,00	99,73		293 100,00	293 100,00	98,61	
74 Dotations et participations									
74111 Dotation forfaitaire des communes	45 000,00	45 000,00	48 482,00	107,74		45 000,00	45 000,00	100,00	
741121 Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	20 000,00	20 000,00	28 277,00	141,39		25 000,00	25 000,00	125,00	
741127 Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00					
742 Dotations aux élus locaux	3 000,00	3 000,00	3 284,00	109,47		3 200,00	3 200,00	106,67	
744 FCTVA	200,00	200,00	492,56	246,28		200,00	200,00	100,00	
74718 Participations Etat - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00					
7482 Compens./perte taxe addit. droits enreg. ou taxe pub. foncière	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00					
74832 Etat - CVAE et CFE	0,00	0,00	1 000,00	0,00					
74833 Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0,00	0,00	7 222,00	0,00		7 000,00	7 000,00		
74834 Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00					
748388 Autres attributions de péréquation et de compensation	0,00	0,00	3 478,00	0,00		3 200,00	3 200,00		
7484 Dotation de recensement	1 500,00	1 500,00	1 459,00	97,27					
7488 Autres attributions et participations	200,00	200,00	35 000,00	17 500,00		40 000,00	40 000,00	20 000,00	
Total 74 Dotations et participations	103 900,00	103 900,00	128 694,56	123,86		123 600,00	123 600,00	118,96	
75 Autres produits de gestion courante									
752 Revenus des immeubles	4 000,00	4 000,00	10 650,00	266,25		6 000,00	6 000,00	150,00	

Préparation budget primitif - Présentation par compte

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Recette									
7588 Autres produits divers de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 505,11	150,51		1 000,00	1 000,00	100,00	
Total 75 Autres produits de gestion courante	5 000,00	5 000,00	12 155,11	243,10		7 000,00	7 000,00	140,00	
77 Produits spécifiques									
7751 Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	0,00	0,00	3 500,00	0,00					
Total 77 Produits spécifiques	0,00	0,00	3 500,00	0,00					
Total Fonctionnement - Recette	563 907,49	563 907,49	642 594,79	113,95		531 282,04	531 282,04	94,21	

Préparation budget primitif - Présentation par compte

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent		
Investissement-Dépense										
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté									
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	11 234.71	11 234.71		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	
Total 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	11 234,71	11 234.71			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections									
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	8 340.40	0,00					
Total 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	8 340.40	0,00					
16	Emprunts et dettes assimilées									
1641	Emprunts en euros	591 000,00	591 010.00	590 209.57	99.86	40 876.15	40 876.15	6.92	Remboursement capital emprunt n° 10000630185;Remboursement capital emprunt n° 10000082901;Remboursement capital emprunt n° 10001001193	
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	591 000,00	591 010.00	590 209.57	99.86	40 876,15	40 876.15	6.92		
20	Immobilisations incorporelles									
202	Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	36 000,00	36 000.00	11 193.32	31.09	24 654.00	5 346.00	30 000.00	83.33	Suite PLU + Frais pour Enquete Publique
203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	20 000,00	10 000.00	2 652.00	26.52	256.80	9 743.20	10 000.00	100.00	Frais Opération Relevage Cimetiere
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 920.67	1 079.33	7 000.00		Site Internet
Total 20	Immobilisations incorporelles	56 000,00	46 000.00	13 845.32	30.10	30 831,47	16 168,53	47 000.00	102.17	
21	Immobilisations corporelles									
2115	Terrains bâtis	0,00	111 000.00	110 253.07	99.33					

Préparation budget primitif - Présentation par compte

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Investissement-Dépense									
2116 Cimetière	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00		70 000,00	70 000,00	466.67	Aménagement Cimetière
2131 Constructions bâtiments publics	0,00	0,00	19 799,05	0,00					
21311 Hotel de ville	15 000,00	50 000,00	672,25	1,34		25 000,00	25 000,00	50,00	Travaux Mairie hors MFS
213114 Installation panneaux solaires	20 210,52	20 210,52	1 164,00	5,76					
213115 Aménagement Maison France Services	0,00	0,00	0,00	0,00	48 827,25	4 172,75	53 000,00		Maison France Service
21318 La Véymittaine	0,00	0,00	4 588,84	0,00		5 000,00	5 000,00		Aménagements complémentaires Véymittaine
213182 Eglises	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00					
2135 Install. générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	0,00	0,00	0,00					
2152 Installations de voirie	196 597,74	240 597,74	168 647,03	70,10	67 265,00	120 000,00	187 265,00	77,83	Part 2024 convention RD 148
21532 Réseaux d'assainissement	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	125,00	
2157 Matériel et outillage technique	0,00	0,00	3 082,68	0,00		1 000,00	1 000,00		
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	57 601,56	57 601,56	51 598,80	89,58					
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	57 365,73	57 365,73	63 122,37	110,03	686,93	1 313,07	2 000,00	3,49	Matériel et divers
2183 Matériel informatique	3 000,00	2 990,00	420,60	14,07	1 200,00	1 000,00	2 200,00	73,58	Matériel Informatique dont acquisition ancien photocopieur
2184 Matériel de bureau et mobilier	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	100,00	Mobilier
21841 Mobilier Véymittaine	0,00	0,00	149,00	0,00					
21842 Mobilier Appartement	6 000,00	6 000,00	4 252,77	70,88					
21843 Mobilier Mairie	0,00	0,00	59,00	0,00					
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total 21 Immobilisations corporelles	381 775,55	571 765,55	427 809,46	74,82	117 979,18	234 485,82	352 465,00	61,65	
Total Investissement - Dépense	1 028 775,55	1 208 775,55	1 040 204,75	86,05	148 810,65	302 765,21	451 575,86	37,36	

Préparation budget primitif - Présentation par compte

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Investissement-Recette									
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté								
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	525 020.25	525 020.25	525 020.25	100.00				
Total 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	525 020.25	525 020.25	525 020.25	100.00				
021	Virement de la section de fonctionnement								
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	91 766.00	0.00	0.00				
Total 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	91 766.00	0.00	0.00				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections								
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0.00	0.00	0.00				
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0.00	11 840.40	0.00				
28041411	Amort. subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	0.00	0.00	0.00	2 246.00	2 246.00		Dotation aux amortissements : bien n°2022-002;Dotation aux amortissements : bien n°2022-003
28041481	Amort. subv. autres com. - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	0.00	0.00	0.00	4 379.00	4 379.00		Dotation aux amortissements : bien n°2022-004;Dotation aux amortissements : bien n°2022-005
280421	Amort. subv. pers. droit privé-Biens mobiliers, matériel, études	0,00	1 072.69	1 072.69	100.00	1 072.69	1 072.69	100.00	Dotation aux amortissements : bien n°201320421266
28088	Amort. autres immobilisations incorporelles	0,00	0.00	0.00	0.00	313.00	313.00		Dotation aux amortissements : bien n°2022-006
28184	Amort. matériel de bureau et mobilier	0,00	0.00	0.00	0.00	1 420.13	1 420.13		Dotation aux amortissements : bien n°2022-008;Dotation aux amortissements : bien n°2022_009;Dotation aux amortissements : bien n°2022-007

Préparation budget primitif - Présentation par compte

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Investissement-Recette									
Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 072.69	12 913.09	1 203.80		9 430,82	9 430.82	879.17	
10 Dotations, fonds divers et réserves									
10222 FCTVA	40 000,00	46 000,00	51 759,21	112,52		40 000,00	40 000,00	86,96	
10226 Taxe d'aménagement	500,00	500,00	1 177,58	235,52		5 000,00	5 000,00	1 000,00	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	262 312,30	262 312,30	262 312,30	100,00		174 154,04	174 154,04	66,39	Autres réserves
Total 10 Dotations, fonds divers et réserves	302 812,30	308 812,30	315 249,09	102,08		219 154,04	219 154,04	70,97	
13 Subventions d'investissement									
1321 Etat et établissements nationaux	11 691,00	20 042,00	13 824,61	68,98	12 000,00	4 247,00	16 247,00	81,06	
1323 Départements	126 386,00	125 313,31	83 766,00	66,85	33 212,00	48 272,00	81 484,00	65,02	
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	62 866,00	136 749,00	78 197,00	57,18	58 552,00	66 708,00	125 260,00	91,60	
Total 13 Subventions d'investissement	200 943,00	282 104,31	175 787,61	62,31	103 764,00	119 227,00	222 991,00	79,05	
16 Emprunts et dettes assimilées									
16311 Emprunts obligataires remboursables in fine	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total Investissement - Recette	1 028 775,55	1 208 775,55	1 028 970,04	85,12	103 764,00	347 811,86	451 575,86	37,36	

Séance du 19 Mars 2024

NOMBRES DE
MEMBRES

Afférents
pris
au Conseil Municipal
Délibération

Qui ont
part à la

19 17 17

Le 19 Mars deux mil vingt-quatre à 20h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de
Monsieur TACHAT Mickaël, Maire.

Étaient présents :

Date de la
convocation
14/03/2024

*Mesdames BAILLAU Amélie, COULON Gwénaëlle, DROCHON Véronique,
DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie.*

Délibération n° 10/2024

*Messieurs AME Laurent, BAILLAU Brice, de BOUILLÉ Pierre, BOUTICOURT
Damien, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David,
METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.*

Objet de la
Délibération :
**Convention Mise
à disposition de
l'outil SIG par
Chartres
Métropole**

Formant la majorité des membres en exercice

Madame DROCHON Véronique est nommée secrétaire de séance

Depuis 2012 Chartres Métropole utilise l'outil Infogeo 28 développé par Energie
Eure-et-Loir. Chartres métropole a acquis récemment un outil web SIG qui
favorise la mise en ligne et l'accès au système d'information géographique et
plus largement des données via une plateforme web (réseau internet). Cet outil
viendra remplacer celui mis à disposition par Territoire Energie Eure et Loir.

Ce type de logiciel permet de consulter les géographiques mises à disposition par
Chartres Métropole (cadastre, orthophotoplan, fond de plan IGN, plans de
réseaux, etc.) et les informations relatives au patrimoine communal (Document
d'urbanisme, voirie, éclairage, etc.)..

La commune de Mittainvilliers-Vérigny dispose par conventionnement avec
Chartres Métropole de la mise à disposition de l'outil SIG Web Infogeo28 depuis
plusieurs années.

Chartres Métropole a informé la Commune que la convention Infogeo 28 entre
Chartres Métropole et TE28 prendra fin au 31 décembre 2024. Infogeo 28 sera
accessible aux communes jusqu'à la mise en service du nouvel outil Arcopole
Pro Cadastre. Arcopole Pro Cadastre aura les même fonctionnalités
qu'Infogéo28.

Il convient donc aujourd'hui de modifier le conventionnement avec Chartres
Métropole pour la mise à disposition de ce nouvel outil.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des
membres présents :

- **APPROUVE** la convention ci annexée entre la commune de
Mittainvilliers-Verigny et Chartres Métropole.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 19 Mars 2024

Le Maire,


Mickaël TACHAT

